



Pacs et assedic suite à mutation

Par **Romy54**, le **07/07/2010 à 19:16**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire à Nancy et en couple avec mon amie qui vit à Mulhouse et y travaille. Je suis dans l'attente d'une réponse de mutation rapide dans le sud de la France sous un délai de 1 mois. Nous désirons nous pacser afin que mon amie vienne vivre avec moi. Seulement nous ne savons pas si nous devons anticiper le pacs vu que nous vivons actuellement à 2 endroits différents car nous voudrions qu'elle touche le chômage le temps de retrouver un travail sur place. Pouvons-nous nous pacser en vivant à 2 endroits différents alors que la loi demande une attestation de résidence commune et que le pacs doit être déclaré à l'endroit de résidence? OU vaut-il mieux se pacser sur place puis donner sa démission une fois le nouveau logement trouvé sachant que le délai pour passer devant le greffier est aléatoire d'un tribunal à l'autre

Merci de votre réponse